

Pleine de respect pour la mémoire de son père, elle voulut fonder sur son tombeau une prière perpétuelle. C'est pourquoi, moins de dix ans après sa mort, en 1353, elle établit dans la chapelle de Saint-Clair une prébende qu'elle dota richement. Un des Frères attachés au couvent devait faire le service « qui était d'une messe chaque jour » (6). Ce fut la seule des anciennes fondations pieuses de Beaulieu qui continua jusqu'à la ruine complète du prieuré (7).

Vers 1330, le couvent se trouvant achevé, des difficultés d'un autre ordre commencèrent. Il fallut rentrer dans les biens et propriétés aliénées pour sa reconstruction. A ce sujet, il s'éleva une contestation entre Beaulieu et le prieur de Magneu-Hauterive (8), Simon de Molières. Ce dernier prétendait percevoir, au moins partie, sinon tout le péage de Villareys (Villeret) que nos religieuses possédaient depuis un temps immémorial par donation de la maison de Beaujeu. Après plusieurs années de pourparlers, le procès n'avancant pas, les parties choisirent pour arbitre Simon Ancelin, doyen de la collégiale de Montbrison (9), qui mit fin au litige

(6) *Vid. infra*: « Procès-verbal de la prise de possession de la prébende La Perrière par M^e Eustache François Mowrier, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de Saint-Haon-le-Châtel, le 22 juin 1772.

(7) Archives départementales de la Loire, tome 11, p. 101, 110, 138, 135, 207, 219, 202.

(8) Magneu-Hauterive était le siège d'un prieuré bénédictin très ancien, dépendant de l'abbaye de l'Île-Barbe. La Mure, *Hist. ecclésiastique du diocèse de Lyon*, p. 236, 237.

(9) Simon Ancelin était natif de Montbrison ; il avait pour père Philippe Ancelin, bourgeois de cette ville. La famille Ancelin avait donné son nom à une terre voisine qui fut ensuite vendue à un comte de Forez qui lui laissa le nom de Clos-Ancelin, sous lequel elle est désignée dans tous les documents. Dom Renon, *Chronique de Notre-Dame de Montbrison*.